

Élève :

NOM : Pénom: Classe:

Suivi spécifique(orthophonie, psychomotricité...): nature:.....

Nom du spécialiste:.....

**Autorisations de prise en charge à la sortie de l'école autres que le père et/ou la mère**

Nom:..... Qualité:.....



Nom:..... Qualité:.....



Nom:..... Qualité:.....



Nom:..... Qualité:.....

**Autorisations photos:** Autorise(nt): N'autorise(nt) pas que notre enfant soit photographié ou filmé dans le cadre scolaire de cette année (goûters, sorties, anniversaires...)**Informations et mentions légales:**

- 1) Un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur protégé doit s'efforcer de prévenir ses parents ou son représentant légal et d'obtenir leur consentement. En cas d'urgence, même si ceux -ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires. Si l'avis de l'intéressé peut être recueilli, le médecin doit en tenir compte dans toute la mesure du possible (art.R4127-42 du code de santé publique).
- 2) Les informations recueillies ici sont obligatoires pour toute demande d'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Vos coordonnées et celles relatives à votre enfant seront transmises, aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales:
 - au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement Catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs;
 - à l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique.

Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent.

à cette associationaux directions diocésaines à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- 3) Une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours; elle ne sera jamais communiquée à des tiers.